



**REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA  
M.R.C. DE MATAWINIE**

Le conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha siège en séance extraordinaire, ce mercredi 19 février 2025 à la mairie située au 65, rue Lessard.

**SONT PRÉSENTS**

Monsieur Sylvain Roberge, maire  
Monsieur Johnny Martel, conseiller (siège n° 1)  
Madame Louise Sicuro, conseillère (siège n° 2)  
Madame Sonia Bruneau, conseillère (siège n° 3)  
Monsieur Marco Geoffroy, conseiller (siège n° 5)  
Monsieur Luc Lefebvre, conseiller (siège n° 6)

**EST ABSENT**

Madame Stéphanie Drainville, conseillère (siège n° 4)

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT**

Monsieur Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier  
Monsieur Maxime Trudel, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint

Public : approximativement 0 personnes

**1. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**2025-065**

CONSIDÉRANT l'article 152 du *Code municipal du Québec* (ci-après nommé CMQ);

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le 13 février 2025, incluant les membres absents, le cas échéant, conformément à l'article 156 du CMQ;

CONSIDÉRANT l'article 153 du CMQ qui énonce que l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal;

CONSIDÉRANT le dépôt du Rapport de signification;

CONSIDÉRANT l'article 956 du CMQ;

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Sylvain Roberge, maire, agit à titre de président d'assemblée et M. Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 18 h 07.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2025-066**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE SONIA BRUNEAU  
ET RÉSOLU :

1. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE



**REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA**

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. POLITIQUE SALARIALE ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES ET PROFESSIONNELS DE LA MUNICIPALITÉ – MODIFICATION
5. POLITIQUE SALARIALE, EMBAUCHE ET FORMATION – POMPIERS – MODIFICATION
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**4. POLITIQUE SALARIALE ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES ET PROFESSIONNELS DE LA MUNICIPALITÉ – MODIFICATION**

**2025-067**

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de modifier le *Recueil des conditions de travail des employés cadres et professionnels et politique salariale de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha* révisé au 6 février 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JOHNNY MARTEL  
ET RÉSOLU :

DE MODIFIER le *Recueil des conditions de travail des employés cadres et professionnels et politique salariale de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha* révisé au 6 février 2025 afin d'inclure la fonction suivante, de remplacer le montant forfaitaire relatif à la garde du point 5 ainsi que les montants relatifs à l'échelle salariale démontrés à l'*Annexe B* :

- Coordonnateur adjoint de la bibliothèque;

D'AUTORISER le maire ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**5. POLITIQUE SALARIALE, EMBAUCHE ET FORMATION – POMPIERS - MODIFICATION**

**2025-068**

CONSIDÉRANT QU'IL est requis de modifier la *Politique salariale, d'embauche et de formation pour les pompiers* afin de refléter la situation actuelle;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie ainsi que la direction générale;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JOHNNY MARTEL  
ET RÉSOLU :



**REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA**

D'ADOPTER la *Politique salariale, d'embauche et de formation pour les pompiers de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha* révisée au 10 février 2025 et que celle-ci entre en vigueur dès son adoption;

D'AUTORISER le maire ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2025-069**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE SONIA BRUNEAU  
ET RÉSOLU :

QUE LA SÉANCE SOIT LEVÉE À 18 H 08.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Sylvain Roberge  
Maire

Philippe Morin  
Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Sylvain Roberge, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



**REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA**

